

**Inspection générale
de la Ville de Paris**

N° IG-10.16

**Inspection générale
de la CCIP**

N° IG-2010.02

**MISSION D'INSPECTION CONJOINTE
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE PARIS (CCIP) – VILLE DE PARIS**

**DETERMINATION DU RISQUE FINANCIER
DE L'ASSOCIATION PARIS ILE-DE-FRANCE
EXPO 2010 SHANGHAI**

Mission réalisée en juin 2010

CONCLUSIONS ET POINTS-CLES

Comptes de résultat et bilans au 31 décembre 2009 et au 31 mai 2010

Les différents contrôles réalisés à l'occasion de cette mission n'ont montré aucune anomalie comptable qui pourrait remettre en cause la fiabilité et la sincérité des informations présentées dans le rapport. Toutefois, l'objet et les délais impartis à la mission ne permettent pas d'apporter une assurance totale.

Le résultat de l'exercice 2009 de l'association s'élève à 156,3K€ (hors engagements à réaliser sur ressources affectées). La situation arrêtée au 31 mai 2010 fait apparaître un excédent égal à 916,7K€.

Estimation du déficit

Les produits certains, c'est-à-dire les produits sur lesquels les auditeurs ont porté une assurance raisonnable d'encaissement, s'élèvent à 3 111,7K€ dont 2 377,2K€ ont été encaissés.

Etat des produits au 31 mai 2010

	Engagements	Comptabilité	Encaissement	Produits certains
Adhésions	0	15 000	7 500	13 000
Partenariats entreprises	428 000	428 000	249 000	428 000
Partenariats collectivités	160 000	10 000	0	160 000
Subventions	2 400 000	2 400 000	2 120 000	2 400 000
Redevances boutique	Non valorisé	0	0	40 800
Revente des actifs	69 156	0	0	69 156
Produits divers	0	771	771	771
TOTAL PRODUITS	3 057 156	2 853 771	2 377 271	3 111 727

Source : Comptabilité au 7 juin 2010 et conventions / partenariats.

Au 31 mai 2010, les engagements de l'association sont estimés à 3 067,4K€ (charges relevant d'un engagement juridique). A ce montant, s'ajoutent 235K€ correspondant à des charges réalisées, mais non engagées. Dès lors, les dépenses certaines de l'association s'élèvent à 3 302,5K€.

Etat des charges au 31 mai 2010

	Engagé	Réalisé non engagé	Disponible sur engagements	Dépenses certaines
Charges de personnel	195 554	0	102 220	195 554
Conception, construction et exploitation du pavillon	2 638 204	58 957	517 194	2 697 162
<i>Conception du pavillon</i>	384 480	54 576	21 926	439 057
<i>Construction du pavillon</i>	2 033 838	4 381	426 744	2 038 219
<i>Exploitation du pavillon</i>	219 886	0	68 524	219 886
Dépenses relatives aux évènements et colloques	0	0	0	0
Frais de communication	64 892	13 912	2 626	78 805
Frais de déplacement et mission du personnel	0	34 099	0	34 099
Frais de fonctionnement associatif	168 831	52 568	101 516	221 400
Frais engagés par la CCIP en 2008	0	75 000	0	75 000
Divers (non affectables)	0	547	0	547
TOTAL CHARGES	3 067 482	235 085	723 556	3 302 566

Source : Comptabilité au 7 juin 2010, liste des factures en cours de comptabilisation et état des contrats établi par la mission.

Le déficit minimal de l'association est donc évalué à ce jour à 190,8K€. Tout engagement de dépenses supplémentaires doit donc être assis sur une nouvelle ressource. Par ailleurs, ce déficit doit être majoré, d'une part par les dépenses nécessaires à la poursuite de l'activité figurant au budget, mais non engagées (colloques notamment), et d'autre part par les dépenses non budgétées qui relèvent d'aléas ou d'opérations supplémentaires non planifiées.

En tenant compte du budget établi par l'association (3 893K€ de charges prévues), sur lequel les auditeurs ne peuvent apporter aucune assurance, le déficit d'exploitation s'élèverait à 782K€ (déduction faite des produits certains, soit 3 111,7K€).

Besoin de trésorerie

Les éléments occultés dans le présent rapport le sont conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Au 31 mai 2010, le solde du compte [.....] après rapprochement bancaire est de 90,9K€. Le montant des titres immobilisés cessibles à court terme s'élève à 422,8K€. Un concours bancaire (découvert de trésorerie) est autorisé jusqu'au 1er juillet 2010 à hauteur de 280K€. Il se monte à 180K€ au-delà et jusqu'au 4 janvier 2011. Le montant des disponibilités au 31 mai 2010 s'élève à 793,8K€.

A cette même date, les dettes fournisseurs (comptabilisées et en cours de comptabilisation) s'établissent à 602,7K€. Il n'existe donc pas à court terme de besoin de trésorerie, sous réserve que l'ensemble des titres immobilisés soit cédé pour le montant auquel il est actuellement valorisé.

Le besoin de trésorerie minimal de l'association sur la période d'exploitation s'élèverait à 213K€ (recouvrement immédiat des créances, puis paiement des dépenses engagées et des dettes fiscales). Il pourrait atteindre 532K€ si les créances ne sont pas recouvrées.

Toutefois, ce besoin de trésorerie minimal ne tient pas compte des règlements relatifs à des dépenses non engagées (qu'elles soient budgétées ou non).

.....,

Chef de mission

.....,

Chargée de mission

.....,

Inspecteur général

.....,

Inspecteur général

SOMMAIRE

I	PERIMETRE DE LA MISSION	6
II	PRESENTATION DE L'ASSOCIATION.....	7
III	SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION AU 31 MAI 2010.....	8
	1 L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009	8
	2 LA SITUATION ARRETEE AU 31 MAI 2010	10
IV	EVALUATION DU RESULTAT DE L'ASSOCIATION	12
	1 LES CHARGES.....	12
	2 LES PRODUITS	14
	3 LE DEFICIT PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION.....	18
V	BESOIN DE TRESORERIE.....	19
	1 LE BESOIN DE TRESORERIE A COURT TERME.....	19
	2 L'ESTIMATION DES BESOINS DE TRESORERIE A MOYEN TERME	20

I PERIMETRE DE LA MISSION

A la demande de la direction générale de la CCIP et du Maire de Paris, une mission d'inspection conjointe aux deux institutions a été conduite auprès de l'association Paris Ile-de-France Expo 2010 Shanghai. Elle a pour objectif d'évaluer les risques pesant sur le résultat prévisionnel de l'association et sur son niveau de trésorerie.

Les contrôles effectués se sont attachés plus particulièrement à :

- valider un arrêté intermédiaire au 31 mai 2010 ;
- mesurer le déficit d'exploitation de l'association ;
- évaluer les besoins de trésorerie.

Les analyses et les contrôles ont été réalisés à partir de la comptabilité de l'association, des contrats et des engagements.

II PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Paris Ile-de-France Expo 2010 Shanghai a été créée le 18 décembre 2008 pour conduire et mener la préparation, la conception, la promotion, la réalisation et l'exploitation du pavillon francilien au sein de l'exposition universelle de Shanghai. Cette opération est conduite conjointement par la Région Ile-de-France, la Ville de Paris et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

L'association, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a été constituée pour une durée de 3 ans et doit prendre fin en 2011.

Les membres fondateurs ont signé avec l'association des conventions précisant les engagements de chacun des partenaires.

Au titre des conventions signées, la Ville de Paris et la Région Ile-de-France s'engagent à :

- verser des subventions à hauteur de 1 000 000 d'euros pour la Ville de Paris et de 1 400 000 euros pour la Région Ile-de-France ;
- apporter, le cas échéant, des contributions non financières par la mise à disposition de personnels (par des conventions spécifiques).

Une convention-cadre et deux conventions complémentaires définissent les rapports entre la CCIP et l'association, aux termes desquelles la CCIP assure :

- la domiciliation du siège de l'association ;
- la mise à disposition de personnels (3 postes d'agents titulaires à plein temps) ;
- la fourniture de prestations de services gratuites ou soumises à tarification, assurées par diverses directions de la CCIP ;
- les prestations de gestion de trésorerie et de gestion comptable à titre gracieux ;
- l'hébergement gracieux par la SIPAC dans les locaux du Palais des Congrès de Paris (sauf charges de consommation courantes : eau, électricité, chauffage, assurance).

L'effectif de l'association comprend le directeur général et son assistante (mis à disposition par la CCIP), deux commerciaux (mis à disposition par la CCIP et la Région, la mise à disposition du commercial par la CCIP s'achevant le 31 mai 2010), un ingénieur (mis à disposition par la Ville de Paris de mars 2009 au début du mois de mai 2010). Le directeur d'exploitation du pavillon est salarié de l'association. Une stagiaire renforce actuellement les effectifs (poste d'assistante commerciale).

III SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION AU 31 MAI 2010

La comptabilité de l'association est tenue par la CCIP. Le commissariat aux comptes est assuré par [.....].

Les différents contrôles réalisés à l'occasion de la mission n'ont montré aucune anomalie qui pourrait remettre en cause la fiabilité des informations comptables. Toutefois, l'objet et les délais impartis à la mission ne permettent pas d'apporter une assurance totale.

1 L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009

L'exercice 2009 constitue le premier exercice comptable de l'association. Il recouvre la période d'activité allant du 18 décembre 2008 (date de constitution de l'association) au 31 décembre 2009. Le compte de résultat et le bilan présentés ci-après sont des états provisoires non encore validés par les commissaires aux comptes.

1.1 Un résultat bénéficiaire au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, le compte de résultat de l'association présente un résultat nul. L'équilibre des charges et des produits résulte de l'inscription en charges de la part des subventions de fonctionnement non utilisée au cours de l'année 2009 (engagements à réaliser sur ressources affectées). L'activité de l'association étant totalement cantonnée au projet Shanghai 2010, cette part correspond donc au résultat réel de l'exercice 2009, soit 156,3K€.

Compte de résultat simplifié au 31.12.09

	2009
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 005 500
Prestations de services	0
Dons	0
Cotisations	5 500
Subventions d'exploitation	1 000 000
CHARGES D'EXPLOITATION	849 812
Achats et services extérieurs	728 359
Charges de personnel	33 733
Autres charges de gestion courante	84 784
Dotations aux amortissements	2 936
RESULTAT D'EXPLOITATION	155 688
RESULTAT FINANCIER	668
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	156 356
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-156 356

Source : Comptabilité au 7 juin 2010.

Les charges de l'association sont principalement liées à des achats extérieurs nécessaires à la conception et la construction du pavillon à Shanghai avant son ouverture, les charges de personnel ne représentant que 4 % du montant total des charges. Les autres charges de gestion courante (soit 84,7K€) incluent notamment la refacturation des frais engagés par la CCIP pour le compte de l'association (75K€).

Les subventions allouées par la Ville de Paris et la Région Ile-de-France constituent la quasi-totalité des produits d'exploitation en 2009 :

- le montant de la subvention de fonctionnement allouée par la Ville de Paris au titre de l'année 2009 s'élève à 500K€ ;
- la contribution de la Région Ile-de-France s'établit également à 500K€ pour l'année 2009. Elle se compose d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 100K€ et d'une subvention d'investissement pour un montant de 400K€.

Selon les règles comptables applicables aux associations, la subvention d'investissement de la Région Ile-de-France aurait dû figurer au passif du bilan et être amortie progressivement au rythme des investissements réalisés et immobilisés. Cependant, sur les conseils des commissaires aux comptes, les installations et agencements du pavillon n'ont pas été immobilisés, la durée de l'amortissement étant incompatible avec la durée de vie du projet. La totalité de la subvention a donc été comptabilisée en subvention d'exploitation.

1.2 Un bilan réduit au cycle d'exploitation de l'association

Le montant total du bilan de l'exercice 2009 s'établit à 505,6K€.

Bilan simplifié au 31.12.09

ACTIF	2 009	PASSIF	2 009
Immobilisations incorporelles	626	Fonds propres	0
Immobilisations corporelles	2 306	Report à nouveau	0
Immobilisations financières	0	Résultat de l'exercice	0
		Fonds dédiés	156 356
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 932	TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	156 356
Créances	292 007	Dettes	349 200
Avances et acomptes s/commandes	67 907	Fournisseurs et comptes rattachés	330 696
Clients et comptes rattachés	2 500	Dettes fiscales et sociales	18 463
Personnels avances et acomptes	1 600	Autres dettes	40
Subvention à recevoir	220 000		
Disponibilités	210 085	Concours bancaires court terme	51
Charges constatées d'avance	583		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	502 675	TOTAL DETTES	349 251
TOTAL	505 607	TOTAL	505 607

Source : Comptabilité au 7 juin 2010.

L'actif du bilan se limite essentiellement à l'actif circulant (créances et disponibilités), l'actif net immobilisé n'étant constitué que par les équipements mobiliers et informatiques nécessaires au fonctionnement de l'association à Paris (soit 2,9K€). Le dernier versement attendu de la subvention de la Région Ile-de-France au titre de 2009 (soit 220K€) forme la majeure partie des créances associatives.

Les avances et acomptes sur commande (67,9K€) correspondent aux acomptes versés aux titulaires de marchés de services et de travaux pour la conception et la construction du pavillon.

Les dettes constatées au passif du bilan sont principalement des dettes fournisseurs (330,9K€).

La trésorerie nette de l'association s'établit à 210K€. Au 31 décembre 2009, le compte bancaire ouvert chez [...] présente un solde négatif (créditeur) de 51 euros. Les titres immobilisés constituent donc l'essentiel des disponibilités.

2 LA SITUATION ARRETEE AU 31 MAI 2010

Pour les besoins de la mission, un arrêté des comptes à la date du 31 mai 2010 a été réalisé. A cette date, le compte de résultat présente un bénéfice de 930,8K€ (hors reprise des engagements à réaliser sur ressources affectées comptabilisées en 2009).

Comptes de résultat simplifiés – Exercice 2009/10

	2009	2010	TOTAL CHARGES/PRODUITS
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 005 500	1 847 500	2 853 000
Prestations de services	0	339 000	339 000
Dons	0	99 000	99 000
Cotisations	5 500	9 500	15 000
Subventions d'exploitation	1 000 000	1 400 000	2 400 000
CHARGES D'EXPLOITATION	849 812	916 725	1 766 537
Achats et services extérieurs	728 359	868 844	1 597 203
Charges de personnel	33 733	47 773	81 506
Autres charges de gestion courante	84 784	108	84 892
Dotations aux amortissements	2 936	0	2 936
RESULTAT D'EXPLOITATION	155 688	930 775	-
RESULTAT FINANCIER	668	102	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	156 356	930 877	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-156 356	156 356	-

Source : Comptabilité au 7 juin 2010.

De même que pour l'exercice 2009, le financement de l'activité associative est principalement assuré par les contributions des membres fondateurs : Ville de Paris (500K€) et Région Ile-de-France (900K€). Toutefois, l'année 2010 se caractérise par l'apport de nouveaux partenaires (privés et publics) pour un montant total de 438K€ (dont 150K€ de [...] et 140,5K€ de [...]).

Les auditeurs soulignent que ces produits ont été comptabilisés hors TVA. Le cabinet [...] devra se prononcer sur l'assujettissement de l'association à la TVA. Le bilan établi au 31 mai 2010 fait donc apparaître une dette fiscale correspondant au montant de la TVA collectée, soit 66,4K€.

Bilans simplifiés – Exercices 2009/10

ACTIF			PASSIF		
	2 009	2 010	2 009	2 010	
Immobilisations incorporelles	626	1 566	Fonds propres	0	0
Immobilisations corporelles	2 306	5 141	Report à nouveau	0	0
Immobilisations financières	0	1 540	Résultat de l'exercice	0	1 087 233
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 932	8 247	Fonds dédiés	156 356	0
Créances	292 007	733 124	TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	156 356	1 087 233
Avances et acomptes s/commandes	67 907	213 187	Dettes	349 200	207 581
Clients et comptes rattachés	2 500	233 544	Fournisseurs et comptes rattachés	330 696	124 965
Personnels avances et acomptes	1 600	0	Dettes fiscales et sociales	18 463	82 616
Subvention à recevoir	220 000	280 000	Autres dettes	40	0
Autres	0	6 392	Concours bancaires court terme	51	0
Disponibilités	210 085	552 859	TOTAL DETTES	349 251	207 581
Charges constatées d'avance	583	584	TOTAL	505 607	1 294 814
TOTAL ACTIF CIRCULANT	502 675	1 286 567			
TOTAL	505 607	1 294 814			

Source : Comptabilité au 7 juin 2010

IV EVALUATION DU RESULTAT DE L'ASSOCIATION

1 LES CHARGES

Afin d'évaluer le déficit minimal de l'association d'après la situation arrêtée au 31 mai 2010, les auditeurs ont retenu pour l'estimation des charges deux types de montant :

- le montant des engagements de l'association (marchés publics, bons de commande, contrats de travail et autres engagements juridiques) ;
- le montant des dépenses réalisées, mais non engagées (charges non rattachables à des obligations engageant l'association).

Les charges sont par ailleurs réparties par type de dépenses afin de donner une vision analytique du budget de l'association : charges de personnel, conception-construction-exploitation du pavillon, frais de communication et frais de déplacement et mission du personnel, frais de fonctionnement de l'association.

Les prestations facturées par la CCIP à l'association (75K€) sont volontairement isolées sur une ligne de dépenses spécifique : « frais engagés par la CCIP en 2008 ».

1.1 Les engagements de l'association au 31 mai 2010

Les engagements sont déterminés à partir de la liste des contrats telle qu'elle a pu être établie en collaboration avec la direction de l'association. A ces engagements, sont ajoutées les dépenses certaines à la charge de l'association sur sa durée de vie : il s'agit essentiellement des charges de personnel comprenant les salaires et charges sociales (assistante commerciale et responsable d'exploitation du pavillon à Shanghai), ainsi que les frais annexes de personnel (logement du responsable à Shanghai).

Au total, le montant des engagements s'élève à 3 067,4K€.

Montant des engagements à échéance du 31.12.10 **Situation arrêtée au 31.05.10**

	MONTANT
Conception, construction et exploitation du pavillon	2 638 204
<i>Conception du pavillon</i>	384 480
<i>Construction du pavillon</i>	2 033 838
<i>Exploitation du pavillon</i>	219 886
Dépenses relatives aux évènements et colloques	0
Frais de communication	64 892
Frais de déplacement et mission du personnel	0
Charges de personnel	195 554
Frais de fonctionnement associatif	168 831
Frais engagés par la CCIP en 2008	0
TOTAL	3 067 482

Source : Comptabilité au 7 juin 2010 et liste des contrats de l'association.

Les principaux engagements sont présentés dans le tableau ci-après.

**Principaux engagements par type de dépenses
(hors charges de personnel)**

TYPE DE DEPENSES	TIERS FOURNISSEUR	OBJET PRINCIPAL	MONTANT ENGAGE
Conception du pavillon		Maîtrise d'œuvre et scénographie	317 861
		Commissariat scientifique	43 656
		Rapporteurs des groupes de travail pour le pavillon	22 963
construction du pavillon		Equipements audiovisuels du pavillon	759 836
		Travaux de construction du pavillon	486 173
		Travaux de réalisation du fleuve écran	409 882
		Travaux liés à la production audiovisuelle du pavillon	318 188
		Location d'un robot pour le pavillon	20 000
Exploitation du pavillon		Nettoyage, gardiennage et accueil du pavillon	216 286
Frais de communication		Site internet	40 305
Frais de fonctionnement associatif		Assurances	34 913
		Assistance à maîtrise d'ouvrage	34 684
		Matériel informatique	25 780
		Commissariat aux comptes	25 116
Autres		Autres	116 285
Total			2 871 928

Source : liste des contrats de l'association.

1.2 Les dépenses réalisées et non engagées

Au montant total des engagements, s'ajoutent les dépenses réalisées (charges et acomptes), mais qui ne sont pas rattachables à des obligations engageant l'association, soit 235 K€.

**Engagements et dépenses réalisées non engagées
Situation arrêtée au 31 mai 2010**

	MONTANT ENGAGE	DEPENSES REALISEES NON ENGAGEES	TOTAL
Charges de personnel	195 554	0	195 554
Conception, construction et exploitation du pavillon	2 638 204	58 957	2 697 162
<i>Conception du pavillon</i>	384 480	54 576	439 057
<i>Construction du pavillon</i>	2 033 838	4 381	2 038 219
<i>Exploitation du pavillon</i>	219 886	0	219 886
Dépenses relatives aux événements et colloques	0	0	0
Frais de communication	64 892	13 912	78 805
Frais de déplacement et mission du personnel	0	34 099	34 099
Frais de fonctionnement associatif	168 831	53 115	221 946
Frais engagés par la CCIP en 2008	0	75 000	75 000
TOTAL	3 067 482	235 085	3 302 566

Source : Comptabilité au 7 juin 2010 et liste des contrats de l'association.

Les engagements et les dépenses réalisées non engagées constituent les charges certaines à prendre en compte dans le calcul du déficit minimal de l'association. Leur montant total est évalué à 3 303,5 K€.

2 LES PRODUITS

Les ressources de l'association sont constituées :

- des subventions de fonctionnement et d'investissement allouées par les membres fondateurs (Ville de Paris et Région Ile-de-France) ;
- des dons et sponsorings résultant des partenariats signés avec des entreprises et des collectivités publiques ;
- des adhésions à l'association ;
- de la redevance versée par le prestataire gestionnaire de la boutique sise sur le lieu d'exposition ;
- de la vente des actifs de l'association à l'arrêt de l'exploitation du pavillon ou lors de la dissolution de l'association.

Les ressources ont été analysées par les auditeurs dans la perspective d'apprécier les risques pouvant les affecter afin de déterminer avec prudence les produits susceptibles de financer les charges de l'association.

2.1 Les apports des membres fondateurs

Les subventions en numéraire dont bénéficie l'association sont accordées par la Ville de Paris et la Région Ile-de-France afin de soutenir financièrement les actions de préparation, conception, promotion, réalisation et exploitation de l'exposition. Elles sont comptabilisées en produits. La CCIP ne réalise aucun apport en numéraire, sa contribution étant constituée d'apports en industrie (mise à disposition de personnel notamment).

Sur les deux années 2009 et 2010, la subvention annuelle de la Ville de Paris s'élève à 500 K€, soit 1 000 K€ sur la période. Ces subventions ont été versées à l'association en juin 2009 et mars 2010 par la Ville de Paris.

Le montant total de la contribution de la Région Ile-de-France se monte à 1 400 K€, dont 500 K€ au titre de 2009 et 900 K€ au titre de 2010. L'échéancier de versement est soumis à la remise de bilans intermédiaires et de comptes-rendus d'exécution. Au 31 mai 2010, 1 120 K€ ont été versés. Le solde (soit 280 K€) sera réglé sur présentation des pièces justificatives prévues dans la convention.

Au total, les subventions s'élèvent à 2 400 K€, dont 280 K€ sont encore à recevoir.

Montant des subventions versées et à recevoir ***Situation arrêtée au 31.05.10***

	Echéancier de versement	2009			2010		
		Engagement	Comptabilisation	Versement	Engagement	Comptabilisation	Versement
Ville de Paris	Notification	500	500	03/06/09	500	500	10/03/10
Région Ile de France	Notification	280	500	28/10/09	720	900	13/04/10
	Bilan intermédiaire	120		18/01/10	-		-
	Compte rendu d'exécution, bilan	100		-	180		-
TOTAL		1 000	1 000	900	1 400	1 400	1 220
Reste à verser				100			180

Sources : Comptabilité au 7 juin 2010 et conventions.

2.2 Les partenariats entreprises et collectivités

Les entreprises et les collectivités locales sont appelées à contribuer au projet conduit par l'association. La participation financière des partenaires est versée avec ou sans contrepartie. Deux types de prospects sont distingués : les entreprises et les collectivités.

▪ Le financement par les entreprises

Neuf prospects ont été présentés aux auditeurs pour un montant total de 535 K€. Au 31 mai 2010, 5 conventions ou engagements ont été signés pour un montant de 478K€ ([.....]), dont 249 K€ sont d'ores et déjà versés.

Sur la base des investigations réalisées (entretiens avec la direction de l'association et contrôle sur pièces), les auditeurs estiment que les risques de non-perception peuvent être considérés comme faibles pour 179 K€ et moyens pour 70 K€ 37,7 K€ ne devraient pas être perçus.

Synthèse des partenariats entreprises et des produits attendus *Situation arrêtée au 31.05.10*

Sociétés	Montant du prospect	Comptabilisation	Versement
	50 000	50 000	50 000
	100 000	100 000	100 000
	50 000	50 000	0
	99 500	99 500	0
	49 500	49 500	49 500
	50 000	0	0
	49 500	49 500	49 500
	29 500	29 500	0
	20 000	0	0
	10 000	0	0
	26 755	0	0
	1 000	0	0
TOTAL	535 755	428 000	249 000

Versement effectué	249 000	428 000
Risque faible	179 000	
Risque moyen	70 000	
Risque fort	37 755	

Sources : Comptabilité au 7 juin 2010 et conventions / partenariats.

▪ Le financement par les collectivités locales

Six contacts ont été noués pour un montant total de 460 K€. Au 31 mai 2010, une lettre d'engagement avec [.....] a été signée (pour 10 K€). Les risques de non-perception peuvent être considérés comme faibles ou moyens pour 160K€ ([.....]).

Synthèse des partenariats collectivités et des produits attendus
Situation arrêtée au 31.05.10

Collectivités	Montant du prospect	Comptabilisation	Versement
	150 000	0	0
	100 000	0	0
	150 000	0	0
	10 000	10 000	10 000
	30 000	0	0
	20 000	0	0
TOTAL	460 000	10 000	10 000

Versement effectué	0	160 000
Risque faible	160 000	
Risque moyen		
Risque fort	300 000	

Sources : Comptabilité au 7 juin 2010 et conventions / partenariats.

2.3 Les droits d'adhésion

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 500 €. Les membres fondateurs en sont exonérés.

10 entreprises ont cotisé au titre de l'année 2009 pour un montant total encaissé de 5 K€. 5 adhésions ont été enregistrées en 2010, pour un montant de 2,5 K€.

Le montant total des adhésions 2010 doit être estimé avec prudence. Sur les 9,5 K€ de produits d'adhésion comptabilisés en 2010, les auditeurs estiment que seuls 7,5 K€ devraient être encaissés.

Au total sur la période, les adhésions représentent 13 K€ de produits certains.

2.4 La redevance perçue au titre de l'exploitation de la boutique

Une redevance est due à l'association par le titulaire du contrat de gestion de la boutique. Elle est calculée :

- sur le chiffre d'affaires de la boutique : le taux de reversement est progressif (selon le chiffre d'affaires net réalisé, par paliers successifs de 2 à 7 %) ; aucune redevance n'est due si le chiffre d'affaires est inférieur à 4 000 Kyuans (500 K€) ;
- sur le montant total des sponsorings réalisés en numéraire par le prestataire (5 % du montant total des sponsorings).

En l'absence de sponsoring, le montant de la redevance inscrite au budget (65 K€) suppose un chiffre d'affaires net de la boutique supérieur à 928 K€ (soit 7 771 Kyuans). Ce chiffre d'affaires se situe dans la fourchette haute des simulations présentées par le prestataire dans son offre.

Il est proposé par prudence d'estimer la redevance sur la base du chiffre d'affaires médian proposé par le prestataire (6 832 Kyuans), soit 816 K€. La redevance due s'élèverait alors à 40,8 K€.

2.5 Les produits issus de la revente des actifs de l'association lors de sa dissolution

Plusieurs éléments posséderont une valeur résiduelle au moment de la liquidation de l'association :

- les vidéoprojecteurs : ils seront repris par le fournisseur [.....] pour un montant de 69 156 euros HT ;
- le fleuve écran (structure aluminium et toile tendue ; seule la structure aluminium serait récupérable) ;
- la production audiovisuelle (sous réserve des clauses contractuelles liées aux droits d'auteur) ;
- le mobilier fourni par l'entreprise [.....].

En l'absence d'élément d'appréciation sur la valeur des biens et la probabilité de cession de ces trois dernières acquisitions (fleuve écran, production audiovisuelle et mobilier) au moment de la liquidation de l'association, seuls les vidéoprojecteurs sont pris en compte dans le calcul des ressources certaines de l'association.

2.6 Les produits divers

Les produits divers sont essentiellement constitués des produits de cession des valeurs mobilières de placement. Ils s'élèvent à 771 € au 31 mai 2010.

Par prudence, ces produits ne sont pas majorés dans l'évaluation des ressources certaines de l'association sur l'intégralité de l'exercice, les valeurs mobilières de placement devant être cédées afin de financer les besoins de trésorerie à court terme.

2.7 Synthèse des produits

Les produits certains, c'est-à-dire les produits sur lesquels les auditeurs ont porté une assurance raisonnable de réalisation, s'élèvent ainsi à 3 111,7 K€. Leur répartition est présentée dans le tableau ci-après.

Synthèse des produits attendus de l'association *situation arrêtée au 31.05.10*

	Engagements	Comptabilité	Encaissement	Produits certains
Adhésions	0	15 000	7 500	13 000
Partenariats entreprises	428 000	428 000	249 000	428 000
Partenariats collectivités	160 000	10 000	0	160 000
Subventions	2 400 000	2 400 000	2 120 000	2 400 000
Redevance boutique	Non valorisée	0	0	40 800
Revente des actifs	69 156	0	0	69 156
Produits divers	0	771	771	771
TOTAL PRODUITS	3 057 156	2 853 771	2 377 271	3 111 727

Source : Comptabilité au 7 juin 2010 et conventions / partenariats.

3 LE DEFICIT PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Le déficit calculé sur les seuls engagements de l'association (montant des produits certains – charges certaines) s'élève à 190 839 euros. Ainsi, les engagements au 31 mai 2010 ne sont pas entièrement financés par les ressources attendues de l'association.

Par ailleurs, tout engagement de dépenses supplémentaires devra être assis sur une nouvelle ressource pour ne pas accroître le déficit. Il en est ainsi :

- d'une part, des dépenses nécessaires à la poursuite de l'activité, figurant au budget mais non engagées (budget prévu pour l'organisation des colloques, notamment) ;
- et, d'autre part, de celles qui n'ont pas été budgétées, qu'elles relèvent d'aléas ou d'opérations supplémentaires non planifiées (à titre d'exemple, le rapport de contrôle technique de [.....] mentionne deux risques majeurs sur la structure du pavillon ; les coûts de mise en conformité pourraient ne pas être pris en charge par l'entrepreneur [.....]).

Sur la base des travaux conduits par les auditeurs, seul le rapprochement rigoureux des engagements de l'association et du budget actualisé permettrait de déterminer le déficit final de l'association. Ainsi, en tenant compte du budget établi par l'association (3 893 K€ de charges prévues), sur lequel les auditeurs ne peuvent apporter aucune assurance, le déficit d'exploitation s'élèverait à 782,1 K€ (déduction faite des produits certains, soit 3 111,7 K€).

V BESOIN DE TRESORERIE

1 LE BESOIN DE TRESORERIE A COURT TERME

1.1 La trésorerie nette de l'association

La trésorerie nette de l'association est constituée du solde bancaire du compte [.....], des titres immobilisés et des concours bancaires à court terme.

Au 31 mai 2010, le solde du compte [.....] après rapprochement bancaire est de 90 989 euros. Le montant des titres immobilisés cessibles à court terme s'élève à 422 856 euros¹. Un concours bancaire (découvert de trésorerie) est autorisé jusqu'au 1^{er} juillet 2010 à hauteur de 280 000 euros. Il se monte à 180 000 euros au-delà et jusqu'au 4 janvier 2011.

Le montant des disponibilités au 31 mai 2010 s'élève ainsi à 793 845 euros.

1.2 Les mouvements de trésorerie attendus à court terme

A court terme, les mouvements débiteurs attendus sur le compte [.....] sont constitués des dettes fournisseurs comptabilisées ou en cours de comptabilisation.

Leur montant s'établit à 602 737 euros. Il est essentiellement composé par les factures en cours de comptabilisation, l'une d'elles représentant à elle seule la moitié des besoins à court terme de l'association (341 024 euros).

Sous réserve d'une cession des titres immobilisés pour le montant auquel ils sont actuellement valorisés, il n'existe pas à court terme de besoin de trésorerie.

¹ La situation de trésorerie au 11 juin 2010 fait apparaître : 525,8 K€ de placements financiers et un solde du compte courant proche de zéro. L'écart sur les placements financiers avec la situation arrêtée par les auditeurs résulte d'opérations d'achat et de vente pour un montant net de 102,8 K€.

Etat de trésorerie
situation arrêtée au 31.05.10

Solde compte au 31.05.10	90 989
Montant des titres immobilisés au 31.05.10	422 856
Concours bancaires court terme (découvert autorisé jusqu'au 1er juillet 2010)	280 000
TOTAL DISPONIBLE	793 845
Dettes fournisseurs à court terme	-10 460
Factures en cours	-592 277
TRESORERIE DISPONIBLE	191 108

Source : Comptabilité au 7 juin 2010, état de rapprochement bancaire au 31 mai 2010 et liste des factures en cours de comptabilisation.

2 L'ESTIMATION DES BESOINS DE TRESORERIE A MOYEN TERME

Les créances certaines devant faire l'objet d'un versement à l'association se montent à 734 K€. Elles sont constituées :

- du solde de la subvention de la Région Ile-de-France (280 K€) ; le versement de cette créance ne devrait avoir aucun impact sur le niveau de trésorerie nette, car cette créance garantit le concours bancaire accordé par [.....] (découvert autorisé) ;
- des partenariats (339 K€) et des adhésions (5,5 K€), dont les dates de versement ne sont pas déterminées à ce jour ;
- de la redevance de la boutique (40,8 K€), dont le paiement doit intervenir mensuellement, au prorata du chiffre d'affaires réalisé par le prestataire ;
- de la revente des actifs (69 K€) intervenant en fin d'exploitation.

Ainsi, les créances recouvrables sur la période d'exploitation se montent à 385,3 K€.

A moyen terme (hors dettes fournisseurs à court terme et factures en cours), le reste à payer sur engagement s'élève à 723 K€. A ces paiements, s'ajoute la dette fiscale constatée au bilan, soit 66,4 K€.

Ces paiements viennent en déduction de la trésorerie disponible à court terme (191,1K€) et des créances (385,3 K€) à recouvrer dont l'échéance n'est pas connue.

Le besoin de trésorerie minimal de l'association sur la période d'exploitation s'élèverait à 213 K€ (recouvrement immédiat des créances, puis paiement des dépenses engagées et des dettes). Il pourrait atteindre 532 K€ si les créances ne sont pas recouvrées.

Toutefois, ce besoin de trésorerie minimal ne tient pas compte des règlements relatifs à des dépenses non engagées (qu'elles soient budgétées ou non).

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

M. [...], Vice – Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris chargé des congrès et salons et trésorier de l'association Paris Ile-de-France Shanghai 2010

M. [...], Directeur général de l'association Paris Ile-de-France Shanghai 2010

Mme [...], assistante de direction au sein de l'association Paris Ile-de-France Shanghai 2010

Mme [...], responsable du service de la comptabilité des services centraux, Direction des finances, Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Mme [...], responsable comptabilité des sites Friedland et Tocqueville, Direction des finances, Chambre de commerce et d'industrie de Paris